

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00010 Numéro SIREN : 301 853 172 Nom ou dénomination : CHAUSSURES BESSEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 781

COMPTAGESMA AUDIT

Commissariat aux Comptes

Associés

Sébastien BUET

Patrice COÏC

Olivier GAILLARD

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO
DÉPÔT DU :
25 FEV. 2020
LE GREFFIER
N° 781

CHAUSSURES BESSEC

Siège Social : 2, Place de la Croix du Fief 35400 SAINT-MALO
Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros
R.C.S : 301 853 172 SAINT-MALO

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2016

Saint-Malo

13, rue du Clos Matignon
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29

saint-malo@comptagesma.fr

Dinan

6, rue de la Tramontane
ZA des Alleux
22100 Taden
Tél. 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 76

dinan@comptagesma.fr

Rennes

16 B, rue de Jouanet
35700 Rennes
Tél. 02 99 87 54 54
Fax 02 99 40 18 29

Certifié conforme

d'original

Thierry

Comptagesma

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rennes
SARL au capital de 276 655 euros
RCS St Malo B 316 643 782 - N° TVA intracommunautaire FR76 316 643 782

Comptagesma Audit

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SARL au capital de 12.040 euros
RCS St Malo B 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764

Cabinets Indépendants - Membres du groupement EURUS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CHAUSSURES BESSEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

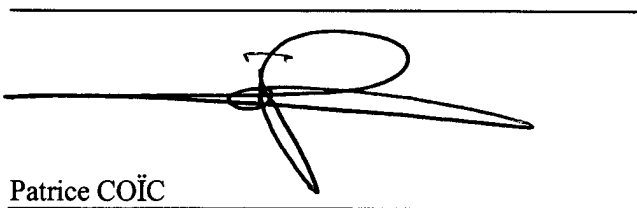
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans votre rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Malo, le 27 juin 2016

Le commissaire aux comptes



Patrice COÏC

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2016 12			Exercice N-1 31/01/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	106 395	106 395		11 181	11 181	100.00
	Fonds commercial (1)	576 971	6 706	570 265	571 352	1 087	0.19
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	127 084	107 432	19 652	21 218	1 566	7.38
	Installations techniques, matériel et outillage	92 367	90 013	2 354	10 836	8 482	78.28
	Autres immobilisations corporelles	3 525 391	3 019 281	506 110	643 146	137 036	21.31
	Immobilisations en cours				16 718	16 718	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	103 757		103 757	103 757		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 506		30 506	30 520	14	0.05
	Total II	4 562 470	3 329 827	1 232 643	1 408 727	176 084	12.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 720		5 720	7 070	1 350	19.09
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 279 603	175 520	1 104 083	1 271 224	167 141	13.15
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 736 655		1 736 655	1 747 165	10 510	0.60
	Autres créances	348 111		348 111	124 403	223 708	179.83
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 534 794		2 534 794	2 018 609	516 185	25.57
	Charges constatées d'avance (3)	1 629 997		1 629 997	1 414 109	215 887	15.27
	Total III	7 534 879	175 520	7 359 359	6 582 579	776 780	11.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL des COMPTES ANNUELS	12 097 350	3 505 348	8 592 002	7 991 306	600 696	7.52
	Eléments des comptes annuels visés au présent rapport						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

355 456
30 506

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2016 12	Exercice N-1 31/01/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	60 000	60 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	635 713	635 713		
	Report à nouveau	4 170 120	3 708 582	461 538	12.45
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	411 015	461 538	50 523	10.95
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	5 876 848	5 465 833	411 015	7.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	18 200	18 200		
	Total III	18 200	18 200		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	332 355	436 721	104 367	23.90
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 682 148	1 449 566	232 581	16.04
	Dettes fiscales et sociales	682 173	620 985	61 188	9.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	279		279	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 696 954	2 507 273	189 681	7.57
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 592 002	7 991 306	600 696	7.52

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2 531 623 2 270 830

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2016 12			Exercice N-1 31/01/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	9 448 282		9 448 282	9 350 346		97 936	1.05
Production vendue de biens							
Production vendue de services	735 195		735 195	653 150		82 045	12.56
Chiffre d'affaires NET	10 183 477		10 183 477	10 003 496		179 981	1.80
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 731	5 501		2 770	50.36
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			208 624	237 524		28 900	12.17
Autres produits			84	1 912		1 828	95.58
Total des Produits d'exploitation (I)			10 394 916	10 248 433		146 483	1.43
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			4 825 540	4 670 455		155 085	3.32
Variation de stock (marchandises)			193 431	224 712		31 281	13.92
Achats de matières premières et autres approvisionnements			47 122	46 248		873	1.89
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 350	4 060		2 710	66.75
Autres achats et charges externes *			2 167 742	2 146 694		21 048	0.98
Impôts, taxes et versements assimilés			137 495	153 986		16 491	10.71
Salaires et traitements			1 559 869	1 437 739		122 131	8.49
Charges sociales			520 977	485 148		35 829	7.39
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			269 480	285 918		16 438	5.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			175 520	201 810		26 290	13.03
Dotations aux provisions							
Autres charges			3 278	3 343		65	1.96
Total des Charges d'exploitation (II)			9 901 805	9 660 115		241 691	2.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			493 111	588 319		95 208	16.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Écart N / N-1	
	31/01/2016	12	31/01/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		220		210	10	4.76
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		108 920		70 022	38 898	55.55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				5 734	5 734	100.00
Total V		109 140		75 967	33 174	43.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		8 335		12 478	4 143	33.20
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		8 335		12 478	4 143	33.20
2. Résultat financier (V-VI)		100 805		63 489	37 316	58.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)		593 916		651 808	57 892	8.89
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 417		45	3 372	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		3 417		45	3 372	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 417		45	3 372	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		179 484		190 225	10 741	5.65
Total des produits (I+II+V+VII)		10 504 056		10 324 400	179 656	1.74
Total des charges (II-IV+VI+VIII+IX+X)		10 093 041		9 862 862	230 179	2.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		411 015		461 538	50 523	10.95

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 84 434 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	84 434
Total	84 434

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	683 365		
Constructions sur sol propre	90 374		
Installations générales agencements aménagements des constructions	36 710		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	92 367		
Installations générales agencements aménagements divers	3 090 638		97 907
Matériel de transport	99 285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	225 339		12 221
Immobilisations corporelles en cours	16 718		
TOTAL	3 651 432		110 128
Autres participations	103 757		
Prêts, autres immobilisations financières	30 520		
TOTAL	134 277		
TOTAL GENERAL	4 469 074		110 128

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			683 365	683 365
Constructions sur sol propre			90 374	90 374
Installations générales agencements aménagements constr.			36 710	36 710
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			92 367	92 367
Installations générales agencements aménagements divers			3 188 545	3 188 545
Matériel de transport			99 285	99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			237 561	237 561
Immobilisations corporelles en cours		16 718		
TOTAL		16 718	3 744 842	3 744 842
Autres participations			103 757	103 757
Prêts, autres immobilisations financières		14	30 506	30 506
TOTAL		14	134 263	134 263
TOTAL GENERAL		16 732	4 562 470	4 562 470

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	100 833	12 268		113 101
Constructions sur sol propre	69 156	1 566		70 722
Installations générales agencements aménagements constr.	36 710			36 710
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	81 531	8 482		90 013
Installations générales agencements aménagements divers	2 476 520	234 216		2 710 736
Matériel de transport	99 285			99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	196 312	12 948		209 260
TOTAL	2 959 514	257 212		3 216 727
TOTAL GENERAL	3 060 347	269 480		3 329 827

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	12 268				
Constructions sur sol propre	1 566				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 482				
Instal.générales agenc.aménag.divers	234 216				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 948				
TOTAL	257 212				
TOTAL GENERAL	269 480				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	18 200				18 200
TOTAL	18 200				18 200

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	201 810	175 520	201 810		175 520
TOTAL	201 810	175 520	201 810		175 520
TOTAL GENERAL	220 010	175 520	201 810		193 720
Dont dotations et reprises d'exploitation		175 520	201 810		

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 506	30 506	
Autres créances clients	1 736 655	1 736 655	
Impôts sur les bénéfices	107 921	107 921	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 528	22 528	
Débiteurs divers	217 662	217 662	
Charges constatées d'avance	1 629 997	1 629 997	
TOTAL	3 745 268	3 745 268	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	263	263		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	332 091	166 760	165 331	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 682 148	1 682 148		
Personnel et comptes rattachés	103 277	103 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 303	120 303		
Taxe sur la valeur ajoutée	414 100	414 100		
Autres impôts taxes et assimilés	44 493	44 493		
Autres dettes	279	279		
TOTAL	2 696 954	2 531 623	165 331	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	110 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	214 216			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	200.0000	3 000			3 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 727 607
Autres créances	10 565
Disponibilités	780
Total	1 738 952

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	263
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 331
Dettes fiscales et sociales	155 248
Total	259 842

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 629 997
Total	1 629 997

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

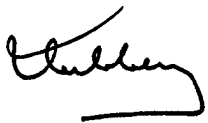
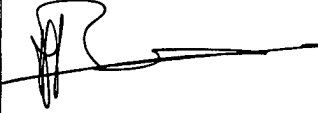
CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Immeuble des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

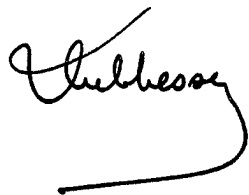
301 853 172 RCS SAINT MALO

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JANVIER 2016**

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mlle Fanny BESSEC 39 rue Danycan 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL ²⁹⁹⁵~~3.000~~ actions sur les 3.000 actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 8 JANVIER 2016

- La société **LA GRUNE TAR**, Société par Actions Simplifiée au capital de 60.160 € dont le siège est à SAINT MALO (Ille & Vilaine) – 2 Place de la Croix du Fief, identifiée sous le n° 333 997 716 RCS SAINT MALO,

Représentée par M. Philippe BESSEC, Président.

- **M. Philippe BESSEC**,
Demeurant à SAINT MALO – 7 rue de la Roche.
- **M. Bruno BESSEC**,
Demeurant à SAINT MALO – 30 rue Jean Delalande.
- **Mme Fanny BESSEC**,
Demeurant à SAINT MALO – 21 rue de la Vierge de Grâce.

*Agissant en qualité de seuls associés de la société **CHAUSSURES BESSEC**, Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 € dont le siège est à SAINT MALO – Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief, identifiée sous le n° 301 853 172 RCS SAINT MALO (la Société),*

Ont pris les décisions suivantes conformément aux dispositions statutaires :

PREMIERE DECISION – DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Les associés déclarent prendre acte de la démission, à compter de ce jour, de M. Yves LAINE de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et décident de désigner en son remplacement :

M. Patrice COÏC exerçant 13 rue du Clos Matignon – 35400 SAINT MALO.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de M. Yves LAINE, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2018.

DEUXIEME DECISION – DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Les associés déclarent prendre acte de la démission, à compter de ce jour, de M. Antoine BENDA de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et décident de désigner en son remplacement :

M. Thomas LE PORS exerçant 13 rue du Clos Matignon – 35400 SAINT MALO.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de M. Antoine BENDA, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2018.

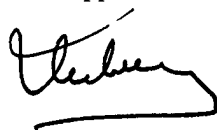
TROISIEME DECISION – FORMALITES DE PUBLICITE

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité, ou d'en requérir l'accomplissement.

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par tous les associés.

Société LA GRUNE TAR
M. Philippe BESSEC



M. Bruno BESSEC



M. Philippe BESSEC



Mme Fanny BESSEC



78

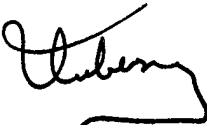
CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

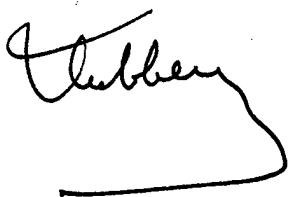
301 853 172 RCS SAINT MALO

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JUILLET 2016**

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mlle Fanny BESSEC ~~20 rue Danyoan~~ 21 rue de la Vieille 35400 SAINT MALO <i>de Grâce</i>	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL 3.000 actions sur les 3.000 actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 JANVIER 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

* * *

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de vous exposer l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2016, les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

PRESENTATION DES COMPTES

L'exercice écoulé dont les comptes vous sont soumis pour approbation a comporté une durée normale de douze mois, couvrant la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.

Les comptes de cet exercice ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au titre de cet exercice s'est élevé à 10.183.477 €.

Les différentes charges d'exploitation ont été les suivantes :

. Achats	4.872.662 €
. Autres achats et charges externes	2.167.742 €
. Impôts et taxes	137.495 €
. Salaires	1.559.869 €



. Charges sociales	520.977 €
. Amortissements	269.480 €
. Dépréciations	175.520 €
. Autres charges	3.278 €

Compte tenu de ces charges, des autres produits de l'exercice et de la variation des stocks, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 493.111 €.

Après incidence des résultats financier (+100.805 €) et exceptionnel (-3.417 €), et déduction faite de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est bénéficiaire de 411.015 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice comptable de l'exercice au poste *Autres réserves*.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'activité de l'exercice écoulé a été similaire à celle de l'exercice précédent.

Notre Société a en effet réalisé un chiffre d'affaires de 10.183.477 € au 31 janvier 2016 contre un chiffre d'affaires de 10.003.496 € au 31 janvier 2015, soit une hausse de 1,80 % (contre une baisse de 2,17 % en 2014/2015).

Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises : 9.448.282 € (+1,05 %)
- Prestations administratives et mise à disposition de personnel : 735.195 € (+12,56 %)

Les produits d'exploitation se sont élevés globalement à 10.394.916 € contre 10.248.433 € au 31 janvier 2015 (+1,43 %).

Parallèlement, les charges d'exploitation ont été portées de 9.660.115 € au 31 janvier 2015 à 9.901.805 € au 31 janvier 2016, soit une augmentation de 2,50 %.

Ces charges d'exploitation n'appellent pas de commentaire particulier.

L'effectif moyen salarié n'a pas varié et était toujours de 48 personnes en 2015/2016.



Une augmentation des postes *Salaires et traitements* (+122.131 €) et *Charges sociales* (+35.829 €) est toutefois à noter.

Nous vous précisons qu'il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour un montant de 84.434 € (contre 79.308 € l'exercice précédent). Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pouvant être déterminé qu'à la fin de l'année civile en cours. Aucun préfinancement n'a été sollicité par notre Société au titre de ce mécanisme.

Les charges d'exploitation ayant augmenté dans une proportion supérieure à celle des produits d'exploitation, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 493.111 € contre un bénéfice de 588.319 € au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Les produits financiers ont été portés de 75.967 € en 2014/2015 à 109.140 € en 2015/2016. Ces produits financiers se composent principalement des escomptes obtenus (97.236 €).

Après prise en compte des charges financières (8.335 €) liées aux intérêts sur emprunts, le résultat financier est bénéficiaire de 100.805 € contre un bénéfice de 63.489 € l'exercice précédent.

En l'absence de produit exceptionnel, le résultat exceptionnel demeure déficitaire à hauteur de 3.417 €, contre un résultat négatif de 45 € au 31 janvier 2015.

Déduction faite de l'impôt sur les bénéfices (179.484 €), l'exercice se solde par un bénéfice de 411.015 € (contre un bénéfice comptable de 461.538 € en 2014/2015).

Les postes du bilan appellent les quelques commentaires suivants :

- En l'absence d'investissement significatif, les immobilisations nettes ont été ramenées de 1.408.727 € en 2014/2015 à 1.232.643 € au 31 janvier 2016 ;
- Les créances sur la clientèle ont peu varié et se chiffraient à 1.736.655 € au 31 janvier 2016 contre 1.747.165 € au 31 janvier 2015 ;
- La trésorerie disponible s'est améliorée et ressortait à 2.534.794 € à la clôture de l'exercice contre 2.018.609 € en début d'exercice ;
- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont été ramenés de 436.721 € au 31 janvier 2015 à 332.355 € au 31 janvier 2016, étant ici précisé que notre Société a souscrit en cours d'exercice un emprunt de 110 K€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Notre Société n'avait pas de dette financière à l'égard de ses associés à la clôture de l'exercice ;
- Les dettes s'élevaient globalement à 2.696.954 € au 31 janvier 2016 contre 2.507.273 € au 31 janvier 2015 ;
- Les capitaux propres se chiffraient à 5.876.848 € à la clôture de l'exercice, contre 5.465.833 € l'exercice précédent, pour un capital social de 600.000 €.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun fait marquant n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé et aucun événement important de nature à remettre en cause les états financiers qui vous sont présentés n'est intervenu depuis la date d'arrêté des comptes.

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice en cours se déroulent normalement et l'activité est globalement satisfaisante. Il convient néanmoins de rester prudent compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile.

Nous vous informons que le projet de restructuration des activités de notre Société, à l'étude depuis quelques exercices, devrait prochainement aboutir.

Dans le cadre de cette restructuration, l'exploitation de chacune des branches d'activités « Bessec » et « Chausser » sera confiée à une structure juridique autonome, de sorte ainsi à regrouper les magasins de chaque enseigne sous une entité distincte.

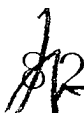
MANDATS

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous rappelons que, suivant décisions unanimes des associés du 8 janvier 2016, ont été désignés :

- en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Yves LAINE : M. Patrice COÏC exerçant 13 rue du Clos Matignon – 35400 SAINT MALO,
- et en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. Antoine BENDA : M. Thomas LE PORS exerçant 13 rue du Clos Matignon – 35400 SAINT MALO.

Ces nominations ont été faites pour la durée restant à courir des mandats de MM. Yves LAINE et Antoine BENDA, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2018.



DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.682.148 € au 31 janvier 2016, à savoir :

- Fournisseurs : 1.577.817 € (Echéance à 30 jours)
- Factures non parvenues : 104.331 €

Pour mémoire, le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1.449.566 € au 31 janvier 2015, à savoir :

- Fournisseurs : 1.379.293 € (Echéance à 30 jours)
- Factures non parvenues : 70.273 €

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Aucun salarié ne détient d'actions dans le capital social.

DELEGATIONS

Aucune délégation visée par les dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce n'existe au sein de votre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'a pris, durant l'exercice clos le 31 janvier 2016, aucune nouvelle participation dans une société civile ou commerciale.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels toutes informations sur les sociétés dans lesquelles notre Société détenait une participation au 31 janvier 2016 ainsi que sur les résultats dégagés par ces sociétés au titre de leur dernier exercice clos.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

Aucune attribution d'actions gratuites en vertu des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce n'a été effectuée.

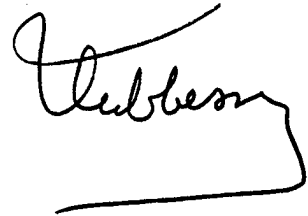
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, étant ici précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 janvier 2016.

1/3

Nous vous remercions enfin d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés et de vous prononcer en faveur de toutes les résolutions qui seront mises aux voix.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dubois', with a long horizontal stroke extending to the right.

CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

- I -

Le mardi douze juillet deux mille seize
A quinze heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC, S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Patrice COÏC, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

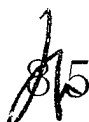
- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 janvier 2016 ;
- Les rapports du Président et du Commissaire aux comptes ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.



- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2016 et des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat.

M. Philippe BESSEC donne lecture à l'assemblée de son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 janvier 2016 puis présente les comptes de cet exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures et présentation terminées, une discussion s'engage au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les associés sur certains postes des comptes annuels ainsi que sur l'affectation du résultat.

Enfin, cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2016 tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice comptable de 411.015 €.

Elle approuve également sans réserve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conclusion de convention nouvelle durant l'exercice clos le 31 janvier 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB6

TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRESIDENT ET AU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale donne à M. Philippe BESSEC, Président, et à M. Bruno BESSEC, Directeur général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 janvier 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'assemblée générale, après avoir constaté que la *Réserve légale* est entièrement dotée, décide, sur la proposition du Président, d'affecter la totalité du bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 411.015 € au poste *Autres réserves*.

2. D'autre part, pour se conformer à la loi, l'assemblée générale donne acte au Président de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

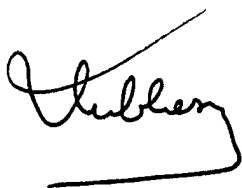
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

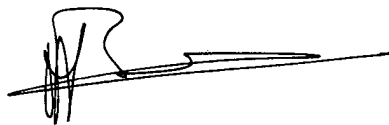
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Philippe BESSEC
Président



Bruno BESSEC
Secrétaire



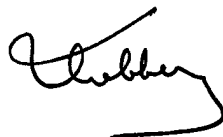
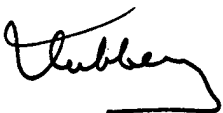
CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

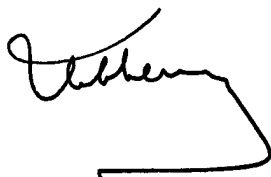
301 853 172 RCS SAINT MALO

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2016**

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2.943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mme Fanny BESSEC 21 rue de la Vierge de Grâce 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

²⁹⁹⁵
TOTAL ~~3.000~~ actions sur les 3.000 actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2016

- I -

Le vendredi trente septembre deux mille seize
A neuf heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC (la Société), S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Patrice COÏC, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Un exemplaire des projets d'apport partiel d'actif et de leurs annexes conclus le 4 août 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et la société B B N ;
- Un exemplaire des projets d'apport partiel d'actif et de leurs annexes conclus le 4 août 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et la société C H S ;
- Les certificats de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO ainsi que les certificats d'insertion au BODACC de l'ensemble desdits projets d'apport partiel d'actif ;
- Les rapports du Commissaire aux apports sur les opérations d'apport partiel d'actif ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Il déclare que les projets d'apport partiel d'actif et leurs annexes, les rapports du Président et du Commissaire aux apports, le texte des résolutions proposées et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.

- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Lecture du rapport du Président ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux apports ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif par la société CHAUSSURES BESSEC au profit de la société B B N, S.A.R.L. au capital de 1.000 € dont le siège est à SAINT MALO – 2 Place de la Croix du Fief, identifiée sous le numéro 539 407 064 RCS SAINT MALO, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct, et de la rémunération de cet apport ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif par la société CHAUSSURES BESSEC au profit de la société B B N de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant, et de la rémunération de cet apport ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif par la société CHAUSSURES BESSEC au profit de la société C H S, S.A.R.L. au capital de 1.000 € dont le siège est à SAINT MALO – 2 Place de la Croix du Fief, identifiée sous le numéro 539 406 108 RCS SAINT MALO, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée à titre direct, et de la rémunération de cet apport ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif par la société CHAUSSURES BESSEC au profit de la société C H S de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant, et de la rémunération de cet apport ;
- Pouvoirs – Formalités de publicité.

M. Philippe BESSEC donne lecture de son rapport sur les opérations d'apport partiel d'actif par la société CHAUSSURES BESSEC de ses branches complètes et autonomes d'activités « *magasins Bessec* » et « *magasins Chausser* » au profit respectivement des sociétés B B N et C H S.

Lecture est ensuite donnée des projets d'apport partiel d'actif signés le 4 août 2016 entre la société CHAUSSURES BESSEC et chacune des sociétés B B N et C H S.

M. Philippe BESSEC expose les conditions et modalités de ces apports, puis donne lecture des rapports de M. Antoine BENDA, Commissaire aux apports désigné par le Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO.

Ces lectures et présentations terminées, une discussion s'engage au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les participants sur les opérations d'apport partiel d'actif envisagées et les conséquences en résultant pour la Société.

Cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

[Signature]

P43

180

- IV -

Première résolution - Approbation du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « magasins Bessec » exploitée à titre direct au profit de la société B B N

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société B B N, et portant sur la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée à titre direct à :
 - o SAINT MALO – Centre Commercial La Madeleine (Siret 301 853 172 00080),
 - o SAINT MALO – 13 rue Porcon de la Barbinais (Siret 301 853 172 00148),
 - o SAINT MALO – 4 rue Saint Vincent (Siret 301 853 172 00072),
 - o SAINT GREGOIRE (Ille & Vilaine) - Centre Commercial Grand Quartier (Siret 301 853 172 00122),
 - o LANGUEUX (Côtes d'Armor) – 1 rue Jules Verne – Centre Commercial Carrefour (Siret 301 853 172 00130),
 - o et à BREST (Finistère) – 29 rue de Gouesnou (Siret 301 853 172 00064),
- des rapports du Président et de M. Antoine BENDA, Commissaire aux apports désigné le 3 août 2016 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO,

Déclare approuver dans toutes ses dispositions le projet d'apport partiel d'actif et ses annexes en date du 4 août 2016 aux termes duquel la Société transmet à la société B B N, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée à titre direct, ledit apport étant évalué à la somme nette de NEUF CENT QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX (914.690) EUROS, moyennant :

- la prise en charge par la société bénéficiaire, sans solidarité avec la société CHAUSSURES BESSEC, des éléments du passif énumérés dans le contrat d'apport pour un montant total de DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE (291.330) EUROS ;
- l'attribution à la société CHAUSSURES BESSEC, société apporteuse, de NEUF CENT QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX (914.690) parts nouvelles d'une valeur nominale de un (1) Euro chacune de la société bénéficiaire.

L'assemblée générale déclare approuver sans réserve l'apport partiel consenti à la société B B N, ainsi que l'évaluation qui en a été faite et sa rémunération telles que définies ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PMB

3/10

Deuxième résolution - Approbation du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « magasins Bessec » exploitée en qualité de locataire-gérant au profit de la société B B N

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société B B N, et portant sur la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée en qualité de locataire-gérant :
 - o à SAINT MALO – 2 Place de la Croix du Fief (Siret 301 853 172 00015),
 - o et à DINAN (Côtes d'Armor) – 4 Place du Marchix (Siret 301 853 172 00049),
- des rapports du Président et de M. Antoine BENDA, Commissaire aux apports désigné le 3 août 2016 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO,

Déclare approuver dans toutes ses dispositions le projet d'apport partiel d'actif et ses annexes en date du 4 août 2016 aux termes duquel la Société transmet à la société B B N, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « magasins Bessec » exploitée en qualité de locataire-gérant, ledit apport étant évalué à la somme nette de QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUARANTE (444.040) EUROS, moyennant :

- la prise en charge par la société bénéficiaire, sans solidarité avec la société CHAUSSURES BESSEC, des éléments du passif énumérés dans le contrat d'apport pour un montant total de QUATRE VINGT SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX (86.290) EUROS ;
- l'attribution à la société CHAUSSURES BESSEC, société apporteuse, de QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUARANTE (444.040) parts nouvelles d'une valeur nominale de un (1) Euro chacune de la société bénéficiaire.

L'assemblée générale déclare approuver sans réserve l'apport partiel consenti à la société B B N, ainsi que l'évaluation qui en a été faite et sa rémunération telles que définies ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Approbation du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « magasins Chausser » exploitée à titre direct au profit de la société C H S

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société C H S, et portant sur la branche complète et autonome d'activité « magasins Chausser » exploitée à titre direct à LANGUEUX (Côtes d'Armor) – 1 rue Freyssinet (Siret 301 853 172 00031),
- des rapports du Président et de M. Antoine BENDA, Commissaire aux apports désigné le 3 août 2016 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO,

Jh

Déclare approuver dans toutes ses dispositions le projet d'apport partiel d'actif et ses annexes en date du 4 août 2016 aux termes duquel la Société transmet à la société C H S, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée à titre direct, ledit apport étant évalué à la somme nette de CENT TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ (113.645) €EUROS, moyennant :

- la prise en charge par la société bénéficiaire, sans solidarité avec la société CHAUSSURES BESSEC, des éléments du passif énumérés dans le contrat d'apport pour un montant total de TREIZE MILLE DEUX CENT DIX HUIT (13.218) €EUROS ;
- l'attribution à la société CHAUSSURES BESSEC, société apporteuse, de CENT TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ (113.645) parts nouvelles d'une valeur nominale de un (1) €Euro chacune de la société bénéficiaire.

L'assemblée générale déclare approuver sans réserve l'apport partiel consenti à la société C H S, ainsi que l'évaluation qui en a été faite et sa rémunération telles que définies ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution - Approbation du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « magasins Chausser » exploitée en qualité de locataire-gérant au profit de la société C H S

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 4 août 2016 entre la Société et la société C H S, et portant sur la branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant à SAINT MALO – Centre Commercial La Madeleine (Siret 301 853 172),
- des rapports du Président et de M. Antoine BENDA, Commissaire aux apports désigné le 3 août 2016 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de SAINT MALO,

Déclare approuver dans toutes ses dispositions le projet d'apport partiel d'actif et ses annexes en date du 4 août 2016 aux termes duquel la Société transmet à la société C H S, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant, ledit apport étant évalué à la somme nette de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE SIX CENT QUINZE (97.615) €EUROS, moyennant :

- la prise en charge par la société bénéficiaire, sans solidarité avec la société CHAUSSURES BESSEC, des éléments du passif énumérés dans le contrat d'apport pour un montant total de DOUZE MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ (12.645) €EUROS ;
- l'attribution à la société CHAUSSURES BESSEC, société apporteuse, de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE SIX CENT QUINZE (97.615) parts nouvelles d'une valeur nominale de un (1) €Euro chacune de la société bénéficiaire.

Ar2

PHB

MB
5

L'assemblée générale déclare approuver sans réserve l'apport partiel consenti à la société C H S, ainsi que l'évaluation qui en a été faite et sa rémunération telles que définies ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M. Philippe BESSEC, Président, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et, en conséquence :

- de réitérer si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués aux sociétés bénéficiaires, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission des éléments apportés par la société CHAUSSURES BESSEC à chacune des sociétés B B N et C H S ;
- d'effectuer toutes formalités, déclarations, significations et notifications ;
- constater la réalisation des apports partiels d'actifs par suite notamment de leur approbation par l'associé unique de chacune des sociétés bénéficiaires ;
- s'assurer que toutes les formalités consécutives auxdits apports ont été accomplies par les sociétés bénéficiaires ;
- aux effets ci-dessus, signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution – Formalités de publicité

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité, ou d'en requérir l'accomplissement.

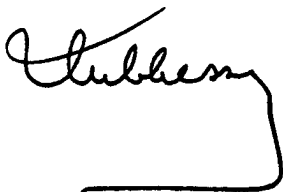
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

M. Philippe BESSEC
Président



M. Bruno BESSEC
Secrétaire

